

**Assemblée générale**

Distr. générale
22 avril 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 164 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission des Nations Unies
pour l'organisation d'un référendum au Sahara
occidental****Mission des Nations Unies pour l'organisation
d'un référendum au Sahara occidental :
rapport sur l'exécution du budget de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 et projet
de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022
au 30 juin 2023****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2020/21	57 524 400
Dépenses de 2020/21	56 239 800
Solde inutilisé de 2020/21	1 284 900
Crédits ouverts pour 2021/22	56 537 800
Montant estimatif des dépenses de 2021/22 ^a	56 450 000
Montant estimatif du solde inutilisé de 2021/22 ^a	87 800
Projet de budget du Secrétaire général pour 2022/23	61 039 200
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2022/23	(446,500)
Recommandation du Comité consultatif pour 2022/23	60 592 700

^a Montant estimatif au 31 mars 2022.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) [voir [A/76/529](#) et [A/76/692](#) (version préliminaire)], le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu en ligne avec des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 25 mars 2022. On trouvera dans le rapport paru sous la cote [A/76/760](#) les observations et recommandations que le Comité a faites sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, et celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 dans le rapport portant la cote [A/76/735](#).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

2. Par sa résolution [74/294](#) et sa décision 74/571, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 57 524 400 dollars (montant net : 54 996 800 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Le montant brut total des dépenses effectives de l'exercice s'est élevé à 56 239 800 dollars (montant net : 53 585 300 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation des crédits de 97,8 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 1 284 600 dollars, représente 2,2 % du montant total des ressources approuvées pour l'exercice.

3. Le solde inutilisé de 2020/21 (1 284 600 dollars) résulte de dépenses moins élevées que prévu au titre des dépenses opérationnelles (1 867 800 dollars, soit 6,5 %), ce qui est en partie contrebalancé par des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (1 046 600 dollars, soit 5,0 %). On trouvera à la section III.B du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour 2020/21 ([A/76/529](#)) un récapitulatif des réaffectations de ressources (1 047 700 dollars, soit 1,8 %) de la catégorie III à la catégorie II. Une analyse détaillée des écarts se trouve à la section IV dudit rapport.

4. Le Comité consultatif a été informé que les engagements non réglés s'élevaient à 7 734 200 dollars au 30 juin 2021, contre 6 811 800 dollars au 30 juin 2020. **Il note que le montant des engagements non réglés a augmenté de 922 400 dollars (13,5 %) pour 2020/21, par rapport à 2019/20.**

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2022, le montant total était estimé à 43 834 990 dollars. À la fin de l'exercice, il devrait s'établir à 56 450 000 dollars, soit un solde inutilisé de 87 800 dollars (0,2 % des crédits ouverts).

6. Le Comité consultatif a aussi été informé qu'au 31 décembre 2021, toutes les demandes de remboursement au titre des contingents présentées jusqu'en septembre 2021 avaient donné lieu à un règlement, le solde restant dû s'établissant à 57 000 dollars. Les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été

certifiées et réglées jusqu'au 30 septembre 2021, le montant restant dû s'établissant à 104 000 dollars au 31 décembre 2021. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité a été informé qu'au 31 janvier 2022, deux demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 80 000 dollars depuis la création de la Mission et aucune demande n'était en instance de règlement.

7. Le Comité consultatif a en outre été informé qu'au 23 février 2022, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 1 476 854 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 1 417 090 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 59 765 000 dollars. Le Comité a été informé qu'au 21 février 2022, le solde de trésorerie de la Mission s'établissait à 14 006 000 dollars, ce qui suffisait à couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, soit 13 987 000 dollars (compte non tenu des sommes à rembourser aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police), sachant qu'une avance de 15 millions de dollars avait été prélevée sur le compte de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Contributions non acquittées

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2021</i>	<i>Au 9 mars 2022</i>
44,8	70,0	60,3	41,8	57,3

8. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a obtenu des informations actualisées sur la situation de trésorerie (15,8 millions de dollars au 7 mars 2022) et sur l'état des contributions non acquittées à la MINURSO (voir tableau ci-dessus). **Le Comité consultatif est de plus en plus préoccupé par le fait que la situation de trésorerie de la Mission continue de se détériorer, le montant des contributions non acquittées (57,3 millions de dollars) étant supérieur à celui des crédits ouverts pour l'exercice 2021/22 (56,5 millions de dollars). Il rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur imposait la Charte des Nations Unies (voir [A/75/822/Add.5](#), par. 9).**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

A. Mandat et hypothèses budgétaires

9. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINURSO dans sa résolution [690 \(1991\)](#) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures, la plus récente prorogation, jusqu'au 31 octobre 2022, ayant été décidée dans la résolution [2602 \(2021\)](#). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la Mission pour 2022/23 sont exposées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour cet exercice ([A/76/692](#)).

B. Ressources nécessaires

10. Le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2022/23 est de 61 039 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 4 501 400 dollars (8,0 %)

par rapport au montant de 56 537 800 dollars approuvé pour l'exercice 2021/22 (voir tableau ci-après).

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2020/21)	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses au 31 mars 2022	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
						Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	7 664,5	7 201,1	7 703,9	5 915,0	8 158,1	454,2	5,9
Personnel civil	21 011,4	22 058,0	22 178,1	17 471,2	24 545,7	2 367,6	10,7
Dépenses opérationnelles	28 848,5	26 980,7	26 655,8	20 448,7	28 335,4	1 679,6	6,3
Total brut	57 524,4	56 239,8	56 537,8	43 834,9	61 039,2	4 501,4	8,0

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget ([A/76/692](#)) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

11. L'augmentation tient principalement à la hausse des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (1 416 900 dollars) et du personnel recruté sur le plan national (720 400 dollars) (voir par. 14), des installations et infrastructures (798 500 dollars) [voir par. 26 b)] et des opérations aériennes (837 100 dollars).

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2021/22 ^a	Effectif proposé pour 2022/23	Variation
Observateurs militaires	218	218	–
Membres des contingents	27	27	–
Police des Nations Unies	12	12	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

12. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2022/23 fait apparaître une augmentation de 454 200 dollars (5,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2021/22. L'augmentation proposée tient principalement à la hausse des dépenses prévues pour l'indemnité de subsistance (missions) au titre des observateurs militaires (701 400 dollars), qui est en partie compensée par une baisse des dépenses prévues au titre des rations pour les observateurs militaires (189 600 dollars) et les contingents (88 200 dollars) en raison de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis ([A/76/692](#), par. 69 à 71). Le Comité consultatif revient sur l'augmentation des taux de l'indemnité de subsistance (missions) dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/76/760](#)).

13. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2021/22</i>	<i>Effectif proposé pour 2022/23</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	82	85	3
Administrateurs	2	2	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	161	161	–
Volontaires des Nations Unies	18	18	–
Personnel fourni par des gouvernements	10	10	–
Total	273	276	3

14. Les ressources proposées au titre du personnel civil pour 2022/23 font apparaître une augmentation de 2 367 600 dollars, soit 10,7 %, qui s'explique principalement par : a) l'augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel international (1 416 900 dollars) en raison de l'application du barème des traitements révisé à compter du 1^{er} janvier 2022 et de la création proposée de deux nouveaux postes soumis à recrutement international (1 poste P-4 et 1 poste d'agent(e) du Service mobile, voir par. 16 et 17 ci-dessous et [A/76/692](#), par. 49 et 50) ; b) l'augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan national (720 400 dollars), en raison de l'application d'un échelon de référence plus élevé dans le calcul des traitements des agents des services généraux recrutés sur le plan national, de l'application du barème des traitements révisé à Laayoune et de l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport au dirham marocain ([A/76/692](#), par. 74).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

15. En ce qui concerne le personnel civil, pour 2022/23, le Secrétaire général propose au total 276 postes et emplois de temporaire, compte tenu : a) de la création d'un poste d'administrateur(trice), à savoir un médecin (P-4) (voir par. 16 et 17) ; b) de la création d'un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4) (voir par. 18 et 19) ; c) de la création d'un poste d'assistant(e) aux opérations aériennes (agent(e) du Service mobile ; voir [A/76/692](#), par. 49 et 50) ; d) de la suppression d'un poste d'assistant(e) aux opérations aériennes (Volontaire des Nations Unies) et de la création d'un poste d'analyste de données (Volontaire des Nations Unies) (ibid., par. 49 et 52) ; e) de la réaffectation d'un poste d'agent(e) des services généraux recruté sur le plan national au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (ibid., par. 42 et 43).

16. En ce qui concerne la proposition de création d'un poste de médecin (P-4) (ibid., par. 48), le Secrétaire général indique que le(la) titulaire du poste s'occuperait du suivi lié à la prestation de services médicaux, assurerait la liaison et la coordination avec le Siège de l'Organisation en ce qui concerne la sécurité au travail, les évacuations sanitaires primaires et secondaires et les mesures à prendre pour faire face aux situations d'urgence médicale, ferait le suivi avec les médecins traitants et s'occuperait également de tous les aspects sanitaires ayant trait au personnel civil, notamment lors de la relève du personnel médical militaire. Il indique également que la proposition de création de ce poste fait suite aux recommandations issues d'une évaluation des risques de sécurité au travail menée par le Siège. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un résumé des conclusions et recommandations de l'évaluation, qui avait été faite en 2017, et il a été informé que, même si certains aspects de l'évaluation restaient valables, les conclusions générales

devaient être mises à jour, car la situation sur le terrain avait radicalement changé depuis 2017, sur le plan opérationnel comme sur le plan politique.

17. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'unité médicale de la Mission comprend 20 militaires et que des ressources supplémentaires ont été budgétisées au titre des services de vacataires pour 2022/23 (un(e) infirmier(ère) et un(e) auxiliaire sanitaire et trois conducteur(trice)s ambulancier(ère)s) afin d'appuyer l'unité pendant le déploiement de membres du personnel médical dans les bases d'opérations (ibid., par. 15 et 85). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'unité médicale gérait un centre de soins à Laayoune et que ses capacités étaient limitées parce que le personnel avait été affecté aux bases d'opérations, comme suite à l'évaluation faite en 2017. L'efficacité opérationnelle de l'unité est en outre compromise par le fait que la relève du médecin de la force et du médecin en chef a lieu le même mois chaque année, ce qui nuit à la continuité des fonctions et entrave la supervision de la prestation de services. Le Comité a également été informé que l'actuel médecin de la force avait une formation de militaire et n'était pas qualifié pour conseiller les responsables de la Mission sur les questions de politique générale ni pour s'occuper des questions administratives ou des questions concernant les soins qui se posaient dans un lieu d'affectation famille autorisée. **Le Comité consultatif prend note des capacités existantes en matière de services médicaux à la Mission, y compris au titre des services de vacataires, et considère que les fonctions dont doit s'acquitter le médecin peuvent être assumées par du personnel de la classe P-3. Par conséquent, il recommande de ne pas créer de poste de médecin de la classe P-4 mais d'en créer un de la classe P-3.**

18. Dans son rapport, le Secrétaire général propose également la création d'un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4) (ibid., par. 39 à 41) dont le(la) titulaire dirigerait le programme de lutte antimines de la Mission, fonction auparavant exercée dans le cadre d'un partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une comparaison des coûts des deux dispositifs qui indiquait que le transfert des ressources de l'UNOPS à la MINURSO entraînerait une réduction des dépenses d'environ 67 900 dollars au cours de l'exercice 2022/23, compte tenu de l'application d'un taux de vacance de 50 %. Il note toutefois que, d'après les informations qui lui ont été données en réponse à ses questions, une fois l'emploi pourvu, le recours à la modalité personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour la composante Lutte antimines reviendrait plus cher pour les exercices à venir (105 000 dollars de plus environ, sous réserve du taux de vacance et des facteurs applicables) que ce qui se fait actuellement dans le cadre du contrat passé avec l'UNOPS.

19. En ce qui concerne les activités de lutte contre les mines devant être menées par la Mission en 2022/23, le Secrétaire général indique dans son rapport qu'elles ont été interrompues en raison des hostilités. La MINURSO continuera toutefois à travailler avec les parties se trouvant à l'est du mur de sable pour recueillir des informations sur le lieu des hostilités et sur les munitions utilisées, tandis qu'à l'ouest du mur de sable, les activités de déminage seront menées par l'Armée royale marocaine, une assistance technique devant être fournie par la Mission par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU (ibid., par. 8). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les activités de lutte antimines n'avaient pas été totalement suspendues, mais qu'elles se limitaient à la fourniture d'un soutien pour l'inspection de routes et de sites et pour le travail d'enquête sur des attaques air-sol présumées et à la sensibilisation des populations locales se déplaçant à l'est du mur de sable aux dangers que constituaient les engins explosifs. **Le Comité consultatif note que depuis la reprise des hostilités, le travail de lutte antimines de la Mission a consisté essentiellement à fournir un appui aux activités indirectement liées au**

déminage et à sensibiliser les populations au danger des mines et des restes explosifs de guerre, et il considère que les activités proposées peuvent être menées par du personnel de la classe P-3. Par conséquent, il recommande de ne pas créer d'emploi de temporaire de spécialiste de la gestion de programme de la classe P-4, mais d'en créer un de la classe P-3. Il examine les questions relatives aux activités de déminage, y compris celle des commissions de gestion versées à l'UNOPS, dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/76/760](#)).

20. En ce qui concerne la création du poste d'analyste de données (Volontaire des Nations Unies) ([A/76/692](#), par. 51 et 52), le Secrétaire général indique que cette proposition est liée à la création prévue d'une cellule de contrôle de la consommation de carburant aux fins de la prévention de la fraude et des pertes au Groupe des carburants de la MINURSO. Il est proposé de créer un poste d'analyste de données dont le (la) titulaire serait chargé(e) de diriger la cellule et de procéder à des analyses de la consommation de carburant et du contrôle du carburant à l'aide du système électronique de gestion des carburants, étant donné que le personnel actuel du Groupe des carburants (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies) exerce d'autres fonctions relatives à la gestion du carburant. Le Comité consultatif rappelle que dans son précédent rapport [voir [A/75/822/Add.5](#), par. 24 b)], il a souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes ([A/75/5 \(Vol. II\)](#), chap. II, par. 275) selon laquelle l'Administration devrait former des membres du personnel à l'enregistrement des données relatives au carburant et leur enseigner à surveiller et analyser la consommation de carburant et à enquêter sur les éventuelles irrégularités. Il a été informé que, dans le cadre des mesures prises par la Mission pour appliquer la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, un membre du personnel interne avait été formé à la détection de transactions inhabituelles dans le système électronique de gestion des carburants. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a également été informé qu'une formation avait été dispensée lorsque le système avait été mis en service et que la Mission avait passé un accord de prestation de services avec le Bureau de l'informatique et des communication de Bangkok et que celui-ci avait dispensé une formation à l'analyse des données de novembre 2020 à juin 2021. **Le Comité consultatif estime que la Mission devrait chercher à réaliser des gains d'efficacité supplémentaires dans le domaine de la gestion de la consommation de carburant, notamment en ce qui concerne l'analyse des données sur les transactions irrégulières, dans les limites des ressources existantes et en continuant d'améliorer les compétences des membres de son personnel et de former ces personnes. Il recommande donc de ne pas créer de poste d'analyste de données (Volontaire des Nations Unies).**

Taux de vacance et postes vacants

21. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des taux de vacance enregistrés pour le personnel civil en 2020/21 et 2021/22, ainsi que de ceux retenus pour 2022/23. Le Comité consultatif note l'application de taux de vacance différents de ceux qui ont été effectivement constatés pendant l'exercice en cours, à savoir 7,0 % pour le personnel recruté sur le plan international et 2,0 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan international contre des taux moyens effectifs de 8,5 % et 5,0 %, respectivement, au 31 mars 2022.

Taux de vacance

(En pourcentage)

Catégorie	Taux budgétisé 2020/21	Taux effectif 2020/21	Taux budgétisé 2021/22	Taux effectif au 31 janvier 2022	Taux effectif au 28 février 2022	Taux effectif au 31 mars 2022	Taux effectif moyen au 31 mars 2022	Effectif proposé pour 2022/23
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	7,0	9,8	7,0	8,5	8,5	11,0	8,5	7,0
Personnel recruté sur le plan national								
Administrateurs	—	—	—	—	—	—	—	2,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2,0	1,9	2,0	11,8	9,9	9,9	5,0	2,0
Volontaires des Nations Unies	20,0	27,8	20,0	16,7	33,3	33,3	22,2	20,0
Personnel fourni par des gouvernements	90,0	100,0	90,0	100,0	100,0	100,0	100,0	90,0

22. Le Comité consultatif réaffirme qu'il considère que les taux de vacance proposés doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux proposés sont différents des taux effectifs, il convient de bien justifier systématiquement le choix des taux utilisés dans les projets de budget et les documents connexes (voir [A/75/822/Add.5](#), par. 20 et [A/74/737/Add.1](#), par. 16).

23. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 15 mars 2022, 28 postes étaient vacants (3 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 17 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national et 5 postes de Volontaire des Nations Unies) et qu'aucun ne l'était depuis plus de deux ans. Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais.

24. Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 17, 19 et 20, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2020/21)	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses au 31 mars 2022	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
Dépenses opérationnelles							
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	26,5	—	13,5	4,3	13,5	—	—
Voyages officiels	659,7	324,8	521,8	336,0	629,8	108,0	20,7
Installations et infrastructures	4 551,0	6 309,9	4 391,5	3 102,4	5 190,0	798,5	18,2
Transports terrestres	2 014,3	1 674,2	2 633,0	615,3	2 649,1	16,1	0,6
Opérations aériennes	13 361,4	9 942,3	10 433,6	10 074,8	11 270,7	837,1	8,0

Catégorie	Montant alloué (2020/21)	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses au 31 mars 2022	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
						Montant	Pourcentage
						(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
Opérations maritimes ou fluviales	59,6	184,0	55,3	96,8	65,0	9,7	17,5
Communications et informatique	2 760,0	3 027,2	2 841,1	2 040,9	2 902,6	61,5	2,2
Santé	154,7	163,6	172,0	142,7	249,9	77,9	45,3
Matériel spécial	—	—	100,0	—	—	(100,0)	(100,0)
Fournitures, services et matériel divers	5 261,3	5 354,7	5 494,0	4 035,5	5 364,8	(129,2)	(2,4)
Projets à effet rapide	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	28 848,5	26 980,7	26 655,8	20 448,7	28 335,4	1 679,6	6,3

25. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2022/23 fait apparaître une augmentation nette de 1 679 600 dollars (6,3 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour l'exercice 2021/22. L'augmentation nette proposée pour 2022/23 tient au fait que la diminution des dépenses prévues au titre du matériel spécial et des fournitures, des services et du matériel divers est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues pour tous les autres objets de dépenses, à l'exception des consultants et services de consultants.

26. Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les justifications fournies étaient pleinement les montants demandés ci-dessous et formule les observations et recommandations suivantes :

a) *Voyages officiels.* Le montant des ressources demandées pour 2022/23 s'élève à 629 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 108 000 dollars (20,7 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2021/22 (521 800 dollars). Sur le total des ressources consacrées aux voyages pour 2022/23, 167 700 dollars sont proposés pour les voyages officiels liés à la formation, ce qui représente une augmentation de 43 300 dollars (34,8 %) alors que les dépenses effectives au 31 mars 2022 s'élevaient à 24 632 dollars. Le Secrétaire général indique dans son rapport que l'augmentation des ressources demandées au titre des voyages est due au plus grand nombre de voyages prévus dans la zone de la Mission pour des activités opérationnelles et des activités de formation, en raison de l'assouplissement des restrictions aux déplacements liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) (A/76/692, par. 79). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation proposée tenait à la reprise des vols hebdomadaires réguliers à l'est du mur de sable pour des réparations d'entretien après l'assouplissement des restrictions aux déplacements liées à la pandémie, ainsi qu'aux nouvelles dispositions concernant la formation dans la zone de la mission pour les compétences en matière d'encadrement et le système électronique de gestion des rations, et la formation obligatoire à l'extérieur de la mission, notamment les ateliers sur la gestion de la qualité des rations et le maniement de produits dangereux, qui n'avaient pas pu être suivis en raison de la crise sanitaire. Il a également été informé en réponse à ses questions qu'en raison de la pandémie, la Mission avait tenu des réunions virtuelles et organisé des activités de formation à distance (programme de formation initiale destiné aux nouveaux membres du personnel de la MINURSO, par exemple) et que l'utilisation des technologies virtuelles était prise en compte dans les ressources demandées pour les voyages, des réunions et formations en ligne étant prévues dans toute la mesure du possible. Le Comité consultatif est d'avis que les

enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 devraient être davantage appliqués et réaffirme qu'il faudrait multiplier les réunions virtuelles, accroître le recours aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages dans le cadre d'ateliers, de conférences ou de réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. **Il recommande par conséquent de ne pas augmenter de 108 000 dollars le montant alloué pour les voyages officiels (629 800 dollars) ;**

b) *Installations et infrastructures.* Le montant des ressources demandées pour 2022/23 s'élève à 5 190 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 798 500 dollars (18,2 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2021/22 (4 391 500 dollars). Un montant de 1 625 500 dollars, représentant une augmentation de 934 000 dollars (135,1 %), est demandé pour les services d'entretien, principalement pour un nouveau contrat de services d'appui technique pour l'entretien et la réparation des bases d'opérations situées à l'est du mur de sable (voir également [A/76/692](#), par. 80). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'après la reprise des hostilités en novembre 2020, les restrictions imposées aux mouvements aériens et terrestres avaient interrompu les activités de maintenance sur les bases d'opérations situées à l'est du mur de sable, ce qui commençait à compromettre l'efficacité opérationnelle de la Mission. Il a également été informé que le contrat de services d'appui technique proposé faisait partie d'un plan de circonstance logistique à trois volets pour l'entretien des bases d'opérations situées à l'est du mur de sable (voir également [A/76/692](#), par. 29), comprenant : a) des opérations d'élingage pour le transport de matériel lourd au moyen d'hélicoptères des Nations Unies ; b) le contrat de services d'appui technique, qui permettrait à la Mission de faire appel à des fournisseurs extérieurs pour l'entretien et la réparation des infrastructures ; c) des dispositions temporaires ad hoc visant à assurer l'acheminement de fournitures de survie sur les bases d'opérations situées à l'est du mur de sable. Le Comité a en outre été informé que le contrat de services techniques serait conclu pour une période totale de trois ans, qu'il serait renouvelable chaque année et qu'il couvrirait les secteurs où la présence de personnel de la MINURSO travaillant dans les domaines du génie, des transports et de l'assistance aux personnes était nécessaire. **Le Comité consultatif estime que des gains d'efficacité supplémentaires pourraient être réalisés dans le cadre de l'exécution du plan de circonstance logistique à trois volets visant à répondre aux besoins de la Mission en matière d'entretien et de réparation des infrastructures essentielles et recommande une réduction de 20 % (159 700 dollars) de l'augmentation proposée au titre des installations et infrastructures (798 500 dollars) ;**

c) *Communications et informatique.* Le montant proposé de 2 902 600 dollars représente une augmentation nette de 61 500 dollars, soit 2,2 %. Celle-ci tient principalement à l'augmentation des dépenses prévues pour l'entretien du matériel informatique et du matériel de communication (une augmentation de 64 600 dollars, soit 7,7 %). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé de l'approche globale adoptée par la Mission pour le remplacement du matériel informatique et du matériel de communications devenus obsolètes et une liste du matériel obsolète à remplacer lui a été communiquée ; il note qu'environ 40 % du matériel et autre équipement sont obsolètes et doivent être remplacés. Il a également été informé en réponse à ses questions que les six abris servant à l'hébergement du matériel informatique et du matériel de communication qu'il était prévu de moderniser le seraient dans les limites des ressources existantes (voir également [A/76/692](#), par. 28). **Le Comité consultatif est d'avis que des gains d'efficacité supplémentaires peuvent être obtenus en procédant judicieusement pour l'entretien et le remplacement du matériel de communication et du matériel informatique et recommande que l'augmentation proposée de 61 500 dollars du**

montant prévu au titre des communications et de l'informatique (2 902 600 dollars) ne soit pas approuvée.

27. Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 24 et 26, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.

V. Questions diverses

Représentation équilibrée des genres et représentation géographique

28. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la proportion de personnel féminin, en comptant le personnel civil et le personnel militaire, avait augmenté ces trois dernières années et qu'au 28 février 2022, la proportion de personnel féminin à la Mission s'établissait à 28 % du personnel total, ce qui était déjà supérieur à l'objectif de 25 % fixé pour le 31 décembre 2022. Il a aussi été informé que la représentation des femmes par catégorie pour le personnel civil était la suivante : 33 % à la classe P-5 et au-dessus, 30 % aux classes P-1 à P-4, 20 % dans la catégorie du Service mobile, 0 % dans la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national, 25 % dans la catégorie des agents des services généraux nationaux et 33 % dans la catégorie des Volontaires des Nations Unies. Il a en outre été informé en réponse à ses questions qu'au 28 février 2022, la représentation des groupes régionaux parmi les 75 membres du personnel international de la Mission était la suivante : 26 personnes du groupe des États d'Afrique, 27 du groupe des États d'Asie et du Pacifique, 12 des groupes des États d'Europe occidentale et orientale, 8 du groupe des États d'Amérique du Nord et 2 du groupe des États d'Amérique latine et Caraïbes. À titre de comparaison, la représentation au 30 juin 2021 était la suivante : 23 personnes du groupe des États d'Afrique, 28 du groupe des États d'Asie et du Pacifique, 13 des groupes des États d'Europe occidentale et orientale, 10 du groupe des États d'Amérique du Nord et 1 du groupe des États d'Amérique latine et Caraïbes. **Le Comité consultatif accueille avec satisfaction l'amélioration continue de la représentation équilibrée des genres à la MINURSO et compte que la Mission poursuivra également les efforts qu'elle fait pour améliorer la représentation géographique et donnera des informations actualisées à ce sujet dans ses futurs rapports.** Il revient sur la représentation équilibrée des genres et la représentation géographique dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

Coopération avec le Centre de services régional d'Entebbe

29. Compte tenu des informations supplémentaires qui lui ont été données, le Comité consultatif note que le Secrétaire général a proposé de créer un nouveau poste de dépense au titre des services de vacataires, qui permettrait de recruter un vacataire local devant aider à absorber la charge de travail élevée de la Section des ressources humaines de la MINURSO. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que le vacataire devrait s'acquitter de tâches courantes, pour un coût annuel de 12 800 dollars, afin de répondre aux besoins opérationnels de la Section. En ce qui concerne les raisons de l'augmentation de la charge de travail, les éclaircissements suivants ont été communiqués au Comité : après la restructuration de la Mission et le transfert des fonctions d'appui au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), plusieurs comptes devaient être créés pour le téléchargement des fichiers afin que le Centre traite certaines transactions liées aux ressources humaines (entrée en fonctions, cessation de service, voyages et prorogation des contrats) et la Mission devait ensuite traiter manuellement certains documents quand le Centre les lui renvoyait. Avant le transfert, la MINURSO traitait ces transactions directement dans Umoja, sans la

paperasserie supplémentaire requise pour que la Mission communique avec le Centre de services régional selon la modalité dite « gamme de services ». Le Comité a été informé que le transfert des fonctions transactionnelles liées aux ressources humaines de la Mission au Centre n'avait donc pas réduit la charge de travail de la Section des ressources humaines, faisant au contraire augmenter à la fois la charge de travail et les délais de traitement par transaction. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général procédera à un nouvel examen des capacités existantes, des transactions et des difficultés opérationnelles de la Section des ressources humaines de la MINURSO, en s'intéressant notamment à la coopération avec le Centre de services régional d'Entebbe, et qu'il présentera les conclusions dans le prochain projet de budget.**

Gestion de l'environnement

30. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a reçu un complément d'information sur les achats passés et à venir de systèmes d'énergie solaire par la Mission. Il a été informé que la MINURSO avait prévu l'achat de dix systèmes de 100 kilowatts pour couvrir la totalité de ses besoins en énergie solaire et que sept avaient été achetés jusqu'ici, en comptant ceux qui l'avaient été pendant l'exercice en cours, l'achat d'un huitième système étant prévu pour 2022/23 et de deux autres pour 2023/24. Il a également été informé, en ce qui concerne la consommation de carburants et lubrifiants, qu'une efficacité estimée à 62 500 litres de carburant était prévue pour 2022/23 comme suite au remplacement d'un système électrique diesel par un système hybride solaire-diesel. Le Comité note que d'après le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget (A/76/529, tableau, p. 18), la note de 51 attribuée à la MINURSO en matière de gestion de l'environnement pour l'exercice 2020/21 ne tenait pas compte, notamment, des effets de l'installation du système sur l'empreinte écologique de la Mission, la pandémie de COVID-19 ayant entraîné des retards dans la livraison du matériel. Il note également que la Mission prévoit une amélioration de sa note, qui passera de 63 pour l'exercice 2021/22 à 67 pour 2022/23 (A/76/692, tableau, p. 20). **Le Comité consultatif compte que la Mission réduira son empreinte écologique, notamment en continuant d'améliorer sa note environnementale grâce au recours à l'énergie solaire et à l'adoption, selon qu'il conviendra, des meilleures pratiques de gestion de l'environnement suivies par d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (voir A/75/822/Add.5, par. 31, et résolution 74/294, par. 17), et qu'elle rendra compte des progrès accomplis dans le prochain projet de budget.**

VI. Conclusion

31. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/76/529). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 1 284 900 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ainsi que le montant de 1 274 400 dollars correspondant aux autres produits et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2021, soit 46 400 dollars (produits des placements), 21 400 dollars (produits divers ou accessoires) et 1 206 600 dollars (annulation d'engagements d'exercices antérieurs), soient portés au crédit des États Membres.**

32. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/76/692). **Compte tenu des**

observations et recommandations formulées ci-dessus et de son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/76/760](#)), le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 446 500 dollars et ramenés de 61 039 200 dollars à 60 592 700 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 60 592 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.
